VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2025

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 24 juin 2025)

Les trois budgets supplémentaires ci-après (budget principal de la Ville, budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et budget annexe du lotissement « Ardoises Puy Heaume) sont des budgets permettant :

- de prendre en compte les reports de crédits de l'exercice 2024,
- d'intégrer les résultats de clôture de l'exercice précédent tels qu'ils ont été adoptés aux comptes administratifs 2024,
- d'ajuster les prévisions du budget primitif 2025,
- d'ajuster à la baisse, pour le budget principal et le budget annexe « lotissement Ardoises Puy Heaume », l'emprunt inscrit au BP 2025 en l'attente du vote du compte administratif.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 La section de fonctionnement du Budget Principal

1.1.1 L'ajustement des dépenses

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Eléments notables sur ajustements
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	6 100 €	Ajust. Participation OGEC liées notamment effet 1 ATSEM par classe et hausse fluides
	6 100 €	

	BP 2025	BS 2025	
Rapproch. BS avec dépenses fonction. réelles votées BP 2025	12 365 000 €	6 100 €	0,05%

1.1.2 L'ajustement des recettes

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Eléments notables sur ajustements
73 - IMPOTS ET TAXES	36 000 €	Ajustement suite notification bases prévision.
74 - DOTATIONS, PARTICIPATIONS	- 27 621 €	Dotations Etat
	8 379 €	

	BP 2025	BS 2025	
Rapproch. BS avec recettes fonction. réelles votées BP 2025	13 175 000 €	8 379 €	0,06%

1.2 La section d'investissement du Budget Principal

1.2.1 L'ajustement des dépenses d'investissement

Depuis le vote du budget primitif, de nouveaux besoins sont apparus en matière d'investissement :

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Eléments notables sur ajustements
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 000 €	Remplac. Centrale Traitement Air (CTA) au THV et à l'Hôtel de Ville
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 700 €	Mises aux normes : hauteur clôture (Pigeon Vole), système déshenfumage (Ecole Jaudette)
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 900 €	Réparations, remplacements : chaudières (Maison Enfance et VPR), centrale incendie (Hôtel Ville), volets roulants (secteur COM Hôtel Ville)
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 800 €	Nouveaux équipements : photomètre (analyse eau centre aquatique), syclope (mesure trichloramine air centre aquatique)
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 987 €	Réajustements chiffrages : travaux Annexe VPR (surcoût problèmes structurels et parasitaires), travaux club house Ardoises (surcoût renforcement structurel)
	331 387 €	

	BP 2025	BS 2025	
Rapproch. BS avec dépenses investis. réelles votées BP 2025	5 395 000 €	331 387 €	6,14%

1.2.2 L'ajustement des recettes d'investissement

Le budget primitif 2025 ayant été voté sans intégrer les excédents 2024, il était équilibré grâce à l'inscription d'un emprunt provisoire. Le présent BS permet de « gommer » une partie de l'emprunt inscrit au budget primitif 2025.

	BP 2025	BS 2025		BUDGET AJUSTE
Baisse emprunt suite intégration excédent 2024 et ajust. liés BS 2025	3 875 000 €	- 1 718 313 €	-44,34%	2 156 687 €

A noter également que le programme de travaux relatifs à l'éco-complexe de la Cressonnière bénéficie de subventions ayant été notifiées soit après l'envoi des documents budgétaires du BP 2025 soit après le vote dudit budget. Le budget supplémentaire permet donc d'intégrer dans le budget les subventions notifiées. On notera que ces subventions sont intégrées dans le BS 2025 dans des proportions identiques à l'inscription budgétaire des travaux au budget primitif soit 1/3 sur 2025, 1/3 sur 2026 et 1/3 sur 2027.

	BP 2025	BS 2025		BUDGET AJUSTE
Subvention Etat (fonds vert) sur Eco-complexe Cressonnière : 2 000 000 € / 3 ans		660 000 €		660 000 €
Subvention Conseil Départemental sur Eco-complexe Cressonnière : 100 000 € / 3 ans		33 000 €		33 000 €
Subvention SIEML sur Eco-Complexe Cressonnière : 169 000 € / 3 ans		56 000 €		56 000 €
Sous-total subventions d'investissement		**749 000 €**		**749 000 €**

1.3 Les reports de crédits du Budget Principal

La reprise des crédits 2024 reportés en 2025 résulte du compte administratif 2024 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Le Budget Supplémentaire 2025 reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Les dépenses reportées sur 2025 en section d'investissement (1 937 811 €) correspondent à des projets ayant fait l'objet d'un engagement mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2024. Les reports d'investissement les plus significatifs sont les suivants :

Maîtrise d'œuvre et études diverses - Eco-Complexe Cressonnière	284 007 €	
Participation ZAC Reux-Cordelles	244 426 €	
Travaux Rue Belle de Malicorne	186 893 €	
Centrale déshumidification - Complexe aquatique	161 649 €	
Travaux skatepark	160 169 €	
Fonds de concours : Voirie ALM et éclaraife SIEML	123 781 €	
Déploiement contrôle d'accès et maîtrise d'oeuvre GTB	77 755 €	
Déploiement vidéo-protection	74 831 €	
Travaux rénovation énergétique - Ecole élémentaire Jules Ferry	61 625 €	
Travaux club house - Complexe Ardoises	58 968 €	
Aménagement accueil VPR	57 085 €	
Renaturation cours école PMC : maîtrise d'œuvre	53 929 €	
	1 545 118 €	**80%**

Les recettes reportées sur 2025 en section d'investissement (1 845 000 €) correspondent essentiellement à des reports de subventions d'équipement.

1.4 L'affectation des résultats du budget principal

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2024 s'élève à 3 257 333,72 €.

Cet excédent doit permettre de couvrir :

- Le besoin de financement dégagée en 2024 par la section d'investissement (différence dépenses moins recettes d'investissement) : 1 865 901,07 €
- Le besoin de financement dégagé par les restes à réaliser au 31/12/2024 : 92 811,77 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement ci-dessus = 1 958 712,84 € (1 865 901,07 € + 92 811,77 €)
- Etape n°2 : affectation au budget 2025 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir 1 298 620,88 € (3 257 333,72 € - 1 958 712,84 €).

1.5 L'équilibre général du Budget Supplémentaire 2025 : budget principal

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS :		
Nouvelles lignes de crédits	6 100,00 €	8 379,00 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. résultats		1 298 620,88 €
Virement à la section d'investissement	1 300 900,00 €	
arrondi		0,12 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 307 000,00 €**	**1 307 000,00 €**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Nouvelles lignes de crédits	331 387,00 €	749 000,00 €
Opérations comptables à l'intérieur section investis.	80 000,00 €	80 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 300 900,00 €
Reports (restes à réaliser 31/12/2024)	1 937 811,77 €	1 845 000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 865 901,07 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé : affect. résultats		1 958 712,84 €
EMPRUNT		- 1 718 513,00 €
arrondi	0,16 €	0,16 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**4 215 100,00 €**	**4 215 100,00 €**

TOTAL BS 2025	**5 522 100,00 €**	**5 522 100,00 €**

A noter :

- ***toutes les sommes en rouge se neutralisent mutuellement.***
- ***seules les lignes orange ont au final une incidence budgétaire.***

2 LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

Le présent budget supplémentaire doit permettre d'affecter les résultats 2024, d'intégrer les reports 2024 et de procéder à quelques ajustements.

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2024 s'élève à 25 373,75 €.

L'exercice 2024 affiche également un excédent sur la section d'investissement : 19 121,05 €.

Au 31/12/2024, le besoin de financement affiché par les restes à réaliser s'élevaient à 3 656,63 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement affiché par la section d'investissement = néant puisqu'au final la section d'investissement affiche un excédent de 15 464,42 € (19 121,05 € - 3 656,63 €).
- Etape n°2 : affectation au budget 2025 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir l'intégralité = 25 373,75 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses suivantes doivent faire l'objet d'un réajustement :

		BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
Dépenses artistiques		**253 376 €**	**18 100 €**	**271 476 €**
DIFF	Contrats cessions, droits d'auteurs	165 326 €	18 100 €	183 426 €
PROD	Coproductions	35 000 €		35 000 €
EAC	Interventions ateliers + Avignon	20 300 €		20 300 €
PJP	Actions culturelles + coproductions	27 500 €		27 500 €
FON	Frais divers (missions,..)	5 250 €		5 250 €
Dépenses de production		**48 524 €**	**6 900 €**	**55 424 €**
DIFF	Spectacles (restaur., héberg,. voyages)	40 924 €	6 900 €	47 824 €
PROD	Résidences (restauration, hébergement)	1 000 €		1 000 €
EAC	Médiations (restaur., héberg,. voyages)	1 300 €		1 300 €
PJP	Résidences (restauration, hébergement)	5 300 €		5 300 €
Dépenses techniques		**14 100 €**	**11 000 €**	**25 100 €**
FON	Fournitures, maintenance, nettoyage	10 800 €	11 000 €	21 800 €
DIFF	Achats petits équip., location matériel	3 300 €		3 300 €
EAC	Achats petits matériels médiations	- €		- €
Dépenses de communication		**25 100 €**		**25 100 €**
FON	Communication saison (print, vidéo, annonces)	25 000 €		25 000 €
PJP	Kakémono médiation PJP	100 €		100 €
Dépenses de fonctionnement		**32 500 €**	**2 400 €**	**34 900 €**
FON	Frais généraux (dont fluides)	28 600 €	2 000 €	30 600 €
DIFF	Achats fournitures	100 €		100 €
EAC	Petits matériels médiation	200 €	400 €	600 €
PJP	Coordination médiation PJP	3 500 €		3 500 €
LOC	Prestation SSIAP / ADS	100 €		100 €
Charges de personnel		**451 400 €**		**451 400 €**
FON	Personnel permanent	38 740 €		38 740 €
	Intermittents	5 000 €		5 000 €
DIFF	Personnel permanent	266 980 €		266 980 €
	Intermittents	50 600 €		50 600 €
EAC	Personnel permanent	19 070 €		19 070 €
PROD	Personnel permanent	19 070 €		19 070 €
PJP	Personnel permanent	19 070 €		19 070 €
	Intermittents	4 000 €		4 000 €
LOC	Personnel permanent	19 070 €		19 070 €
	Intermittents	9 800 €		9 800 €
Autres dépenses		**27 000 €**		**27 000 €**
FON	Dotations aux amortissements	27 000 €		27 000 €
TOTAL DEPENSES		**852 000 €**	**38 400 €**	**890 400 €**

Des ajustements sont bien également nécessaires au niveau des recettes de fonctionnement :

			BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
Recettes propres			**87 960 €**		**87 960,00 €**
	DIFF	Recettes billetterie, stages, bar	72 460 €		72 460,00 €
	EAC	Participations structures	1 500 €		1 500,00 €
	LOC	Locations	14 000 €		14 000,00 €
Subventions publiques			**725 230 €**	**9 000,00 €**	**734 230,00 €**
	FON	Ville	601 230 €		601 230,00 €
		REGION		6 500,00 €	6 500,00 €
	DIFF	DRAC	50 000 €		50 000,00 €
		Conseil Départemental (hors PJP)	12 000 €	12 500,00 €	24 500,00 €
	PROD	DRAC : Mieux Produire Mieux Diffuser	10 000 €		10 000,00 €
		DRAC : viluminolgie	11 500 €		11 500,00 €
	PJP	DRAC	15 000 €	- 15 000,00 €	- €
		DRAC : Mieux Produire Mieux Diffuser	10 000 €		10 000,00 €
		Conseil Départemental	5 500 €	5 000,00 €	10 500,00 €
	EAC	DRAC	10 000 €		10 000,00 €
Autres aides			**38 810 €**	**4 016,25 €**	**42 826,25 €**
	DIFF	ONDA / OARA / AVIS DE TOURNEE	12 310 €		12 310,00 €
		Coréalisations	3 000 €		3 000,00 €
		REGION : action Voisinage	6 500 €	4 016,25 €	10 516,25 €
	PJP	Participations partenaires	17 000 €		17 000,00 €
Excédent fonctionnement année 2024 reporté				**25 383,75 €**	**25 383,75 €**
TOTAL RECETTES			**852 000 €**	**38 400,00 €**	**890 400 €**

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 : BUDGET THV

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS	38 400,00 €	13 016,25 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. Résultats 2024		25 383,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**38 400,00 €**	**38 400,00 €**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS	15 464,42 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 reporté		**19 121,05 €**
Restes à réaliser au 31/12/2024	**3 656,63 €**	
TOTAL INVESTISSEMENT	**19 121,05 €**	**19 121,05 €**

TOTAL BS 2025	**57 521,05 €**	**57 521,05 €**

3 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « ARDOISES PUY HEAUME »

Les budgets annexes « lotissements » ont la particularité de générer des comptes de stocks. Ainsi, les dépenses (y compris les travaux) sont toujours payées en section de fonctionnement. C'est une écriture comptable dite d'ordre qui transfère ces travaux en section d'investissement.

Lorsque des ventes de lots sont réalisées, on procède à l'inverse à des opérations de déstockage.

Depuis l'année 2023, tous les lots de ce lotissement ont été vendus.

Il n'y donc plus de stocks dans ce budget annexe et la section d'investissement n'affiche aucun besoin de financement.

L'exécution budgétaire 2024 de ce budget se traduit par un excédent de fonctionnement à hauteur de 965 499,72 € qui sera intégralement reporté au budget supplémentaire 2025.

Cette somme sera consacrée à la réalisation des travaux de finition de voirie.

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 :
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes classiques	362 499,72 €	
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes stocks		- 603 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. résultats		965 499,72 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**362 499,72 €**	**362 499,72 €**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes classiques		
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes stocks	- 603 000,00 €	
EMPRUNT		- 603 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**- 603 000,00 €**	**- 603 000,00 €**

TOTAL BS 2025	**- 240 500,28 €**	**- 240 500,28 €**